

EMCO CHEMICAL DISTRIBUTORS, LLC AND EMCO-INORTECH ULC TERMS AND CONDITIONS OF SALE

- 1. APPLICABILITY.** In the absence of a written agreement executed by EMCO Chemical Distributors, LLC or EMCO-Inortech ULC (“Seller”) and a buyer (“Buyer”) of Seller’s products or services (collectively, “Products”) for the provision of such Products (“Agreement”), (a) these Terms and Conditions of Sale (“T&Cs”) reflect the sole and exclusive agreement between the parties for the sale or provision of such Products; and (b) by requesting a quote or ordering products, Buyer accepts these T&Cs as the sole and exclusive agreement between Buyer and Seller for the sale and purchase of Products. In the event of an Agreement, these T&Cs shall still apply to the extent not contradicted by such Agreement. No changes, different, or other terms or conditions—whether contained in a purchase order or otherwise—shall apply unless expressly acknowledged by Seller in a written agreement executed by an authorized representative of its business. All such other terms and conditions are expressly rejected by Seller.
- 2. ORDERS.** These T&Cs do not obligate Seller to accept any order, and no order is accepted until Seller provides written confirmation of its acceptance of the order. Acceptance is subject to credit approval. If in fulfillment of an order, Seller provides Buyer with a quantity of Products within 5% of the quantity ordered (whether it be more or less), Seller shall be deemed to have satisfied the order, and Buyer shall not be entitled to object or reject the Products in whole or in part because of such discrepancy. In such an event, the amount owed for the Products shall be adjusted *pro rata* in accordance with the amount of Product provided.
- 3. PRICE AND PAYMENT.** Buyer agrees to pay the prices quoted by Seller in its order confirmation and any additional applicable costs or price changes in effect on the date of shipping. Buyer also agrees to pay all shipping and handling charges, fuel surcharges, taxes, and duties. Seller shall collect applicable taxes unless Buyer submits a valid tax exemption certificate and advises Seller as to those Products to which it applies. Payment is due thirty (30) days from the date of invoice. Payment is not contingent on Buyer’s ability to collect or obtain funds from any other party. In the US, Seller may allow payments by credit card; however, any such payments are subject to a 3% surcharge. Late payments shall accrue interest at the rate of 1.5% per month (18% per year) or the maximum lawful rate, whichever is less. In the event of non-payment, Buyer shall pay Seller’s costs of collection, including reasonable attorney and legal fees.
- 4. DELIVERY.** All Products shall be packed for ground transportation. Buyer shall provide Seller with detailed shipping instructions prior to shipment. Buyer shall be responsible for any increased costs or delays in delivery resulting from Buyer’s failure to supply such instructions in a timely manner. All specified delivery dates reflect Seller’s best estimates, and Seller reserves the right to modify the delivery dates. In the event Buyer requests a change in the scheduled delivery date within three (3) business days of the scheduled shipping date and Seller agrees to such change, a fee of \$500 shall apply. Title and risk of loss shall pass to Buyer at point of delivery if Product is delivered by Seller’s truck. If delivery is not by Seller’s truck, sales are Ex Works Seller’s location. In the event Buyer requests that Seller hold or store Products beyond their delivery date, or in the event Seller is unable to take or otherwise refuses delivery of any Products, Seller may store the Products at Buyer’s sole risk and expense and charge Buyer for shipping and storage and any other cost or expense incident to Buyer’s request or refusal. Seller may also demand immediate payment of such items as well as the Products themselves. In instances of bulk carload, tank truck, and tank car shipments, Seller’s weights shall govern. Products shall be packed for shipment in Seller’s standard packing. Buyer shall be responsible for promptly inspecting all Products to ensure that there are no “Deficiencies,” specifically that: (a) the Products were delivered without damage; and (b) the correct amounts, concentration levels, and types of Products were delivered. **BUYER SHALL NOTIFY SELLER, IN WRITING, OF ANY DEFICIENCIES WITHIN FIVE (5) BUSINESS DAYS OF DELIVERY. BUYER’S FAILURE TO TIMELY INSPECT AND GIVE NOTICE AS REQUIRED HEREIN SHALL CONSTITUTE IRREVOCABLE ACCEPTANCE OF THE PRODUCTS, A WAIVER OF THE RIGHT TO REJECT NON-CONFORMING GOODS, AND A WAIVER OF ANY AND ALL CLAIMS RELATED TO DEFICIENCIES.**
- 5. WARRANTIES.** As to Products for which Seller acts as a distributor (*i.e.*, Products that Seller offers for resale or Products that Seller does not blend, brand, or package), Buyer acknowledges that Seller has no control over the quality of such Products and, accordingly, that Seller makes **NO REPRESENTATIONS OR WARRANTIES WHATSOEVER IN RELATION TO SUCH PRODUCTS.** The manufacturer’s warranty may apply. Seller otherwise offers the following warranties: (a) as to Products for which Seller provides specifications, Seller warrants that the Products materially conform to such specifications at the time Seller makes the Products available for shipment or pickup; (b) as to Products for which Buyer provides specifications, Seller warrants that the Products materially conform to such specifications at the time Seller blends or packages the Products; and (c) as to any other Products, Seller warrants that the Products substantially conform to Seller’s industry standards at the time they are blended or packaged. If Buyer formulates or otherwise instructs Seller to handle or use a product or raw materials outside a manufacturer’s recommendations or instructions, Buyer does so at its own risk. **EXCEPT AS SET FORTH HEREIN, SELLER DISCLAIMS ALL REPRESENTATIONS AND WARRANTIES, EXPRESS OR IMPLIED, ORAL OR WRITTEN, STATUTORY OR OTHERWISE, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, WARRANTIES OR CONDITIONS OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, AND NONINFRINGEMENT OF INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS, AND WARRANTIES AS TO QUALITY OR CONFORMANCE WITH A PRIOR DESCRIPTION OR SAMPLE.** Seller’s warranties apply only to Buyer and do not transfer to subsequent users, purchasers, or recipients of Products. Buyer warrants that at the time it places any order for Products, it is not insolvent or an insolvent person as that term is used by the Uniform Commercial Code, the Bankruptcy and Insolvency Act, or any bankruptcy code.
- 6. REMEDIES.** In the event a Product does not conform with the warranties set forth herein (“Non-Conforming Product”), Seller may, at its option, credit Buyer for the purchase price or replace the Product. **SUCH REMEDY REFLECTS BUYER’S SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY WITH RESPECT TO ITS PURCHASE OF PRODUCTS AND SELLER’S SOLE OBLIGATION WITH RESPECT TO PRODUCTS.** Buyer’s entitlement to such remedy is conditioned upon (a) Buyer’s account being current and in good standing; (b) Seller receiving written notice of the Non-Conforming Product within thirty (30) days of Buyer’s receipt of such Product; (c) Buyer providing evidence satisfactory to Seller that the Product is in fact non-conforming (which may include the return of the Products for testing as well as the provision of by-products, waste, retains, records, pictures, and other supporting documentation); (d) return of the Non-Conforming Product; (e) proof that Buyer followed all instructions related to the Product, including instructions related to storage; and (f) a description of Buyer’s use of the Product. During Seller’s investigation, and at no cost to Seller, Buyer will store and

preserve the Non-Conforming Products and supporting evidence. Buyer shall not dispose of any Non-Conforming Products without first giving Seller the opportunity to dispose of them or Seller shall not be responsible for any associated charges or expenses.

7. **USE OF PRODUCTS.** Buyer is responsible for (a) ensuring that Products meet its needs, including that Products are approved for use in any intended application, and (b) familiarizing itself with any manufacturer requirements, restrictions, limitations, warnings, disclosures, and instructions. Buyer shall be responsible for familiarizing itself and keeping itself informed as to any hazards to persons or property actually or potentially caused by the Products or their containers, including any hazards caused by their handling or from their chemical composition, including those containing perfluoroalkyl or polyfluoroalkyl substances (collectively, "PFAs"). Buyer shall be responsible for advising its employees, contractors, customers, and any others who handle the Products regarding the same. **BUYER ACKNOWLEDGES THAT PRODUCTS MAY BE HAZARDOUS TO HUMAN HEALTH. BUYER ASSUMES ALL RISK RELATED TO THE USE OR MISUSE OF THE PRODUCTS, INCLUDING THEIR STORAGE, HANDLING, SALE, OR RESALE AND REGARDLESS OF WHETHER THE PRODUCTS ARE USED SINGLY OR IN COMBINATION WITH OTHER PRODUCTS. SELLER ASSUMES NO OBLIGATION OR LIABILITY FOR ANY ADVICE OR REPRESENTATIONS MADE BY SELLER WITH RESPECT TO PRODUCTS OR ANY REPRESENTATIONS REGARDING RESULTS WHICH MAY BE OBTAINED FROM THE SAME. BUYER RELIES UPON SUCH INFORMATION AT ITS SOLE RISK.** Buyer shall defend and indemnify Indemnified Parties (defined herein) from any and all Claims (defined herein) associated with any employee's, contractor's, customer's, or user's use of any Product, including but not limited to any claims based upon failure to warn. Buyer will not package, process, sell, resell, certify, provide, or offer Products as Active Pharmaceutical Ingredients or to be used in medical devices or applications to any entity, either directly or through the use of third parties. Buyer represents and warrants that it will not use any Product or byproduct in relation to (a) nuclear weapons, (b) chemical weapons, (c) weapon systems, (d) military applications, (e) illicit drugs, or (f) research related to any of the same.

8. **TOLL MANUFACTURING, PACKAGING, AND BLENDING.** If Seller is toll or contract manufacturing, blending, packaging, distributing Products for Buyer, or performing some other service as to Products for Buyer (collectively, "Blending"), the following provisions shall apply:

a. **RAW MATERIALS.** As to any materials used in Blending Products (including, but not limited to, raw materials, packaging, containers, and labels) (collectively, "Raw Materials") that are supplied or owned by Buyer (collectively, "Customer-Supplied Raw Materials"), Buyer warrants that all such items (a) have entered the country or were manufactured in the country where Seller will Blend them lawfully, (b) are what they purport to be, (c) comply with applicable law, including the US Toxic Substance Control Act ("TSCA"), the Canadian Environmental Protection Act ("CEPA"), and any laws governing labeling, safety, or packaging, (d) are appropriate for Seller's use in its Blending of Products and will allow the Products to satisfy all obligations under these T&Cs and any applicable law, (e) were not manufactured through the use of child, slave, or similar labor, and (f) were not manufactured or transported in violation of the US Foreign Corrupt Practices Act, the Corruption of Foreign Public Officials Act, any anti-discrimination and harassment laws, or any laws governing worker safety. Buyer acknowledges and agrees that it is responsible for any TSCA or CEPA-related obligations, including but not limited to, registration or reporting obligations, related to Customer-Supplied Raw Materials and Products. Buyer is at all times responsible for the performance and actions of its Raw Material providers and sources.

b. **PFAs.** Buyer is responsible for any problems, issues, losses, damages, or reporting obligations related to the use or creation, inadvertent or otherwise, of any PFAs with respect to Raw Materials and Products regardless of the source of the PFAs.

c. **LABELING AND SAFETY INFORMATION.** Buyer is solely responsible for ensuring compliance with all labeling, marking, safety data sheet ("SDS"), and informational requirements with respect to Products and Customer-Supplied Raw Materials (collectively, "Informational Obligations")—including, but not limited to, those imposed by the Hazard Communication Standard (29 CFR § 1910.1200), the Workplace Hazardous Materials Information System Regulation (Ontario), and California's Proposition 65—and shall instruct Seller as to the same. Although Seller may provide advice, feedback, and information to Buyer with respect to Informational Obligations, such advice, feedback, and information does not alleviate Buyer from its obligations under this paragraph. **SELLER PROVIDES NO REPRESENTATIONS OR WARRANTIES WITH RESPECT TO ANY SUCH ADVICE AND DISCLAIMS ANY AND ALL LIABILITY THAT MAY ARISE FROM BUYER'S USE OF OR RELIANCE ON SUCH ADVICE.** Buyer is responsible for consulting with legal and regulatory advisors as needed in order to comply with the law and satisfy its obligations under this paragraph and these T&Cs.

d. **PACKAGING AND PRODUCTS.** Buyer is responsible for providing Seller with instructions for packaging, including Product containers. The parties expressly agree that while Seller may source or purchase packaging (including containers), Buyer is responsible for the selection of packaging. Buyer is responsible for any Product failures or any other issues, problems, losses, or damages related to incompatible or defective packaging, including but not limited to, any failures due to degradation of plastic, fluorinated containers, the storage of isocyanates in plastic, the creation (inadvertent or otherwise) of PFAs, or caps which fail over time and shorten product shelf-life.

e. **PURCHASE OF FINISHED PRODUCTS UPON TERMINATION.** In the event Buyer does not place an order during any three (3)-month period or the Products become obsolete or are otherwise no longer needed or usable, Buyer shall purchase any remaining inventory of Products at the prices then in effect between the parties. Payment shall be due within thirty (30) days of written notice from Seller detailing the charges. Such Products shall be shipped to Buyer at Buyer's sole cost and expense.

f. **REIMBURSEMENT FOR RAW MATERIALS AND IN-PROCESS PRODUCTS.** In the event Buyer does not place an order during any three (3)-month period, Buyer shall reimburse Seller for the costs Seller incurred in purchasing any materials used to produce Products (including, but not limited to, raw materials, packaging components (including containers), and labels) and in producing any in-process Products (*i.e.*,

Products started but not yet complete), provided Seller is unable to reasonably repurpose such items. Buyer shall also reimburse Seller for such costs in the event such materials or in-process Products become obsolete or are otherwise no longer needed or usable. All in-process Products and materials that were Buyer-supplied or owned ("Customer-Supplied Raw Materials") shall be shipped to Buyer at Buyer's sole cost and expense. Buyer shall reimburse Seller for the cost of disposal of non-Customer Supplied Raw Materials. Payment of any amounts owed under this paragraph shall be due within thirty (30) days of written notice from Seller.

9. LIMITATION OF LIABILITY AND INDEMNIFICATION. TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY LAW, IN NO EVENT SHALL SELLER BE LIABLE FOR ANY INDIRECT, INCIDENTAL, SPECIAL, NOMINAL, PUNITIVE, EXEMPLARY, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO LOST PROFITS OR DAMAGES FOR DELAY, EVEN IF SELLER HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES. TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY LAW, BUYER SHALL DEFEND, INDEMNIFY, AND HOLD HARMLESS SELLER, ITS PARENTS, SUBSIDIARIES, AFFILIATED COMPANIES, AND THEIR RESPECTIVE EMPLOYEES, DIRECTORS, OFFICERS, TRUSTS, TRUSTEES, AND AGENTS (COLLECTIVELY, "INDEMNIFIED PARTIES") FROM AND AGAINST ANY AND ALL CLAIMS, LOSSES, DAMAGES, LIABILITIES, JUDGMENTS, SETTLEMENTS, COSTS, INVESTIGATIONS, AND EXPENSES (INDIVIDUALLY, A "CLAIM;" COLLECTIVELY, "CLAIMS") RELATING TO (A) THE USE, HANDLING, OR STORAGE OF THE PRODUCTS OR THEIR CONTAINERS, WHEN NOT DONE IN ACCORDANCE WITH INSTRUCTIONS OR BEST PRACTICES, (B) THE SALE OR RESALE OF THE PRODUCTS OR THEIR CONTAINERS, (C) BUYER'S OBLIGATIONS, LIABILITIES, RISKS, AND RESPONSIBILITIES UNDER THESE T&Cs, AND (D) BUYER'S NEGLIGENCE, BREACH OF THESE T&Cs OR OTHER AGREEMENT BETWEEN THE PARTIES, OR ANY OTHER WRONGFUL OR UNLAWFUL CONDUCT. IN ADDITION, TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY LAW, WHEN SELLER IS BLENDING PRODUCTS FOR BUYER, BUYER SHALL ALSO DEFEND, INDEMNIFY, AND HOLD HARMLESS INDEMNIFIED PARTIES FROM ANY CLAIMS STEMMING FROM OR RELATED TO THE PRODUCTS, RAW MATERIALS, WARNINGS, INSTRUCTIONS, AND SUPPLIERS, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, PRODUCT LIABILITY AND STRICT LIABILITY CLAIMS. TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY LAW, IN NO EVENT SHALL INDEMNIFIED PARTIES' LIABILITY—WHETHER BASED IN CONTRACT, TORT, STRICT LIABILITY, STATUTE, COMMON LAW, INDEMNITY, OR OTHERWISE—EXCEED THE PURCHASE PRICE FOR THE PRODUCTS AT ISSUE OR, IF NOT APPLICABLE, THE PURCHASE PRICE FOR THE PRODUCTS PURCHASED BY BUYER FROM SELLER DURING THE THREE (3) MONTHS PRIOR TO THE EVENTS GIVING RISE TO THE CLAIM. SELLER SHALL HAVE NO LIABILITY WITH RESPECT TO ANY PRODUCT NOT USED IN ACCORDANCE WITH ITS INTENDED PURPOSE, THE MANUFACTURER'S INSTRUCTIONS, OR APPLICABLE LAW, INCLUDING THE REQUIREMENTS OF THE UNITED STATES FOOD, DRUGS AND COSMETIC ACT AND THE FOOD AND DRUGS ACT (CANADA).

10. EVENTS BEYOND SELLER'S CONTROL. Seller shall not be responsible if events beyond its control make it impossible or commercially unreasonable to perform. Such events include, but are not limited to, "Acts of God," force-majeure events, vendor delays, and material shortages. In the event a supplier of Seller's allocates products or materials amongst its customers, Seller shall be entitled, in turn, to allocate its use or sale of those products or materials amongst its customers without resulting in a breach of these T&Cs.

11. EXPORTS AND COMPLIANCE. Buyer is responsible for compliance with all export control rules and regulations. Buyer shall not name Seller as shipper or exporter of record in connection with the export or re-export of any Products. Buyer shall ensure that Products are exported in compliance with all applicable laws, including US Export Administration Regulations and the Export and Import Permits Act (Canada), and all regulations thereunder including the Export Control List and Export Permit Regulations. Buyer shall not directly or indirectly provide the Products to any country, region, person, or organization in violation of any sanction or embargo law, order, rule, or regulation. Buyer shall not use or enable others to use Products in the design, development, production, or use of weapons. Buyer shall comply with all applicable laws with respect to the Products.

12. CANCELLATION; SUSPENSION. Seller may cancel an order, suspend shipment, or adjust Buyer's payment terms in the event (a) Buyer fails to timely pay any invoice, (b) Buyer generally fails to pay its debts as they become due, (c) Seller reasonably believes that Buyer's creditworthiness has deteriorated or Buyer is insolvent, (d) Buyer sells a majority of its assets or shares, or (e) Seller believes Buyer has violated or has failed to satisfy its obligations under these T&Cs or any other agreement between it and Seller. Cancellation of an order or return of Non-Conforming Products, in whole or in part, is subject to Seller's approval, which it may withhold for any reason, as well as a restocking fee in accordance with Seller's then policy in effect.

13. CONTAINERS. Buyer acknowledges and agrees that all returnable containers shall remain the property of Seller and shall not be used by Buyer for purposes other than the storage of the Product delivered by Seller. Buyer undertakes to return such containers to Seller promptly when empty, but in no event later than thirty (30) days from the date of delivery. Buyer shall pay Seller's deposit charges as established by Seller from time to time, and Seller shall refund such deposit upon the return of the containers, provided the containers are returned timely and in good, reusable condition (normal wear and tear excepted). In the event Buyer fails to so return a container, Buyer shall be responsible for its replacement cost. Buyer accepts sole responsibility for the disposal of any containers and their contents in accordance with applicable law. Buyer represents and warrants that any and all containers Buyer presents to Seller for return (regardless of whether the container came from Seller) (a) will be empty as that term is used in 40 CFR § 261.7, Waste Management Regulations (Ontario) (and any equivalent legislation in any other province), and any similar or related law, and (b) will be properly prepared and labeled for their safe and lawful transportation pursuant to 49 CFR § 173.29, Waste Management Regulation (Ontario) (and any equivalent legislation in any other province), the Transportation of Dangerous Goods Regulations (Canada), and any other law governing such matters. Buyer agrees to defend, indemnify and save Seller harmless from and against any and all claims, losses, damages, penalties, fines, and expenses arising from Buyer's handling, use, storage, labeling, preparation, transport, return, or disposal of any container and its contents.

14. BULK/TANK FULL RETURNS. If Buyer rejects all or any portion of Product that complies with specifications at time of delivery at Buyer's designated location (including but not limited to a rejection due to Buyer's lack of storage capacity), Buyer will be liable for: (i) freight and handling fee to cover all associated expenses related to the rejected delivery and return of Product to Seller's facility; and (ii) a diversion/disposal fee. Seller reserves

the right to reduce the quantity of Product ordered by Buyer on future purchase orders for recurring incidents.

15. **RESPONSIBLE DISTRIBUTION PRACTICES.** Buyers of Seller's distribution Products who resell Products shall review and strive to embody the National Association of Chemical Distributors' or Responsible Distribution Canada's principles of Responsible Distribution® which address public safety and health and can be found at www.acd-chem.com or www.rdcanda.ca.

16. **GENERAL.** Except as noted elsewhere, these T&Cs replace and supersede any and all prior contracts, agreements, promises, understandings, and representations between the parties with respect to Seller's provision of Products to Buyer. For purposes of clarity, these T&Cs do not replace or supersede agreements for Seller's provision of other services to Buyer, such as the extension of credit or warehousing services. Course of performance, course of dealing, and usage of trade shall not be used to qualify, explain, interpret, or supplement these T&Cs. These T&Cs may only be modified by a written agreement signed by both parties. The failure by either party to require strict performance with these T&Cs shall not constitute a waiver of any term. The invalidity, in whole or in part, of any term herein, shall not affect any other term, each of which shall be enforced to the full extent permitted by law. Buyer may not assign, delegate, or transfer any rights or obligations contained in these T&Cs without the prior written consent of Seller. Seller may assign, delegate, and transfer its rights and obligations under these T&Cs. These T&Cs and any dispute between the parties shall be governed by Illinois law, as to Products provided by EMCO Chemical Distributors LLC, and Ontario law, as to Products provided by EMCO-Inortech ULC, exclusive of each jurisdiction's choice of law principles. The exclusive jurisdictions and venues for any dispute between the parties shall be Lake County, Illinois, as to EMCO Chemical Distributors, LLC, and Toronto, Canada, as to EMCO-Inortech ULC, and the parties consent to jurisdiction and venue in these courts. ANY ACTION ON BEHALF OF BUYER AGAINST SELLER MUST BE MADE WITHIN ONE (1) YEAR OF THE EVENTS GIVING RISE TO THE SUIT. The United Nations Convention on the International Sale of Goods shall not apply to Seller's provision of Products or the parties' relationship. Seller shall be entitled to reference Buyer as a customer of Seller and utilize photographs of Buyer's applications of Products in Seller's marketing materials. Buyer shall not, with respect to any Products, use or allow them to be used, sold, exported, supplied or provided in any manner that would constitute a violation of any sanction or other law or order, including by selling them, directly or indirectly, to any person or entity identified by the US Department of the Treasury, Office of Foreign Assets Controls' List of Specially Designated Nationals and Blocked Persons, any list of Foreign Sanction Evaders, the Consolidated list of persons, groups, and entities subject to EU financial sanctions, the Canadian Consolidated Autonomous List, and all other lists of persons, groups, and entities established under the United Nations Act (Canada), including the Regulations Implementing the United Nations Resolutions on the Suppression of Terrorism, the Criminal Code (Canada) including the Regulations Establishing a List of Entities, the Justice for Victims of Corrupt Foreign Officials Act (*Sergei Magnitsky Law*), or similar list. Buyer represents and warrants there will be no diversion of any shipment that is contrary to any applicable law, including without limitation, the US Export Administration Regulations, the International Traffic in Arms Regulations ("ITAR"), the Export and Import Permits Act (Canada), and regulations, the Export Control List, the Defence Production Act, the Controlled Goods Regulations, the US Foreign Corrupt Practices Act, the Corruption of Foreign Public Officials Act, the Criminal Code, the US Office of Foreign Asset Control Regulations, and the Special Economic Measures Act., the United Nations Act, the Justice for Victims of Corrupt Foreign Officials Act (*Sergei Magnitsky Law*) and the Freezing Assets of Corrupt Foreign Officials Act. The parties have requested that these T&Cs and all related documents be written in the English language. Les parties ont requis que ces termes et conditions ainsi que tous les documents qui y sont envisagés ou qui s'y rapportent soient rédigés en langue anglaise.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EMCO CHEMICAL DISTRIBUTORS, LLC ET EMCO-INORTECH SRI

1. **APPLICABILITÉ.** En l'absence d'une entente écrite signée par EMCO Chemical Distributors, LLC ou EMCO-Inortech SRI (« Vendeur ») et un acheteur (« Acheteur ») des produits ou services du Vendeur (collectivement, les « Produits ») pour la vente ou la fourniture de ces Produits (« Entente »), (a) les présentes Conditions générales de vente (« CGV ») reflètent l'entente unique et exclusive entre les parties pour la vente ou la fourniture de ces Produits; et (b) en demandant un devis ou en commandant des produits, l'Acheteur accepte ces CGV comme l'entente unique et exclusive entre l'Acheteur et le Vendeur pour la vente et l'achat des Produits. En cas d'Entente, les présentes CGV restent applicables dans la mesure où elles ne sont pas contredites par ladite Entente. Aucune modification, différence ou autre condition - qu'elle soit contenue dans un bon de commande ou autre - ne s'applique à moins d'être expressément reconnue par le Vendeur dans une entente signée par un représentant autorisé de son entreprise. Toutes les autres conditions sont expressément rejetées par le Vendeur.

2. **COMMANDES.** Les présentes CGV n'obligent pas le Vendeur à accepter une commande, et aucune commande n'est acceptée tant que le Vendeur n'a pas confirmé par écrit son acceptation de la commande. L'acceptation est soumise à l'approbation du crédit. Si, lors de l'exécution d'une commande, le Vendeur fournit à l'Acheteur une quantité de Produits dans un délai inférieur à 5% de la quantité commandée (que ce soit plus ou moins), le Vendeur sera réputé avoir satisfait à la commande, et l'Acheteur n'aura pas le droit de s'opposer ou de rejeter les Produits en tout ou en partie en raison de cette divergence. Dans un tel cas, le montant dû pour les Produits sera ajusté au prorata en fonction de la quantité de Produit fournie.

3. **PRIX ET PAIEMENT.** L'Acheteur accepte de payer les prix indiqués par le Vendeur dans sa confirmation de commande et tous les coûts supplémentaires applicables ou les changements de prix en vigueur à la date d'expédition. L'Acheteur accepte également de payer tous les frais d'expédition et de manutention, les surcharges de carburant, les taxes et les droits. Le Vendeur percevra les taxes applicables, à moins que l'Acheteur ne présente un certificat d'exonération fiscale valide et n'informe le vendeur des produits auxquels il s'applique. Le paiement est dû dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facturation. Le paiement ne dépend pas de la capacité de l'Acheteur à collecter ou à obtenir des fonds d'une autre partie. Aux États-Unis, le Vendeur peut autoriser les paiements par carte de crédit; toutefois, ces paiements sont soumis à une surtaxe de 3 %. Les retards de paiement produisent des intérêts au taux de 1,5 % par mois (18 % par an) ou au taux maximum légal, si celui-ci est inférieur. En cas de non-paiement, l'Acheteur doit payer les frais de recouvrement du Vendeur, y compris les frais raisonnables d'avocat et juridiques.

4. **LIVRAISON.** Tous les Produits doivent être emballés pour le transport terrestre. L'Acheteur doit fournir au Vendeur des instructions d'expédition détaillées avant l'expédition. L'Acheteur est responsable de toute augmentation des coûts ou de tout retard de livraison résultant du fait que l'Acheteur n'a pas fourni ces instructions en temps voulu. Toutes les dates de livraison spécifiées reflètent les meilleures estimations du Vendeur, qui se réserve le droit de modifier les dates de livraison. Si l'Acheteur demande une modification de la date de livraison prévue dans les trois (3) jours ouvrables suivant la date d'expédition prévue et que le Vendeur accepte cette modification, des frais de 500 \$ s'appliqueront. Le titre de propriété et le risque de perte sont transférés à l'Acheteur au point de livraison si le produit est livré par le camion du Vendeur. Si la livraison n'est pas effectuée par le camion du Vendeur, les ventes se font à l'usine du Vendeur. Si l'Acheteur demande au Vendeur de conserver ou de stocker les Produits au-delà de leur date de livraison, ou si le Vendeur n'est pas en mesure de prendre ou de refuser la livraison de tout produit, le Vendeur peut stocker les Produits aux seuls risques et frais de l'Acheteur et facturer à ce dernier les frais d'expédition et de stockage, ainsi que tout autre coût ou frais lié à la demande ou au refus de l'Acheteur. Le Vendeur peut également exiger le paiement immédiat de ces articles ainsi que des Produits eux-mêmes. En cas d'expédition par wagon complet, camion-citerne ou wagon-citerne, ce sont les poids du Vendeur qui s'appliquent. Les Produits doivent être emballés pour l'expédition dans l'emballage standard du Vendeur. Il incombe à l'Acheteur d'inspecter tous les Produits ponctuellement afin de s'assurer qu'ils ne présentent pas de « Défauts », et plus particulièrement que (a) les Produits ont été livrés sans dommage; et (b) les quantités, niveaux de concentration et types de Produits corrects ont été livrés. **L'ACHETEUR DOIT NOTIFIER AU VENDEUR, PAR ÉCRIT, TOUT DÉFAUT DANS LES CINQ (5) JOURS OUVRABLES SUIVANT LA LIVRAISON. LE FAIT QUE L'ACHETEUR NE PROCÈDE PAS À L'INSPECTION ET À LA NOTIFICATION DANS LES DÉLAIS IMPARTIS CONSTITUE UNE ACCEPTATION IRRÉVOCABLE DES PRODUITS, UNE RENONCIATION AU DROIT DE REJETER DES MARCHANDISES NON CONFORMES ET UNE RENONCIATION À TOUTE RÉCLAMATION LIÉE À DES DÉFAUTS.**

5. **GARANTIES.** En ce qui concerne les produits pour lesquels le Vendeur agit en tant que distributeur (*c.-à-d.*, les Produits que le Vendeur propose à la revente ou les Produits que le Vendeur ne mélange pas, ne marque pas ou n'emballage pas), l'Acheteur reconnaît que le Vendeur n'a aucun contrôle sur la qualité de ces Produits et, par conséquent, que le Vendeur **NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION NI NE DONNE AUCUNE GARANTIE EN CE QUI CONCERNE CES PRODUITS.** La garantie du fabricant peut s'appliquer. Le Vendeur offre par ailleurs les garanties suivantes : (a) en ce qui concerne les Produits pour lesquels le Vendeur fournit des spécifications, le Vendeur garantit que les Produits sont matériellement conformes à ces spécifications au moment où le Vendeur met les produits à disposition pour l'expédition ou la cueillette; (b) en ce qui concerne les Produits pour lesquels l'Acheteur fournit des spécifications, le Vendeur garantit que les Produits sont matériellement conformes à ces spécifications au moment où le Vendeur mélange ou emballe les Produits; et (c) en ce qui concerne tous les autres Produits, le Vendeur garantit que les Produits sont substantiellement conformes aux normes industrielles du Vendeur au moment où ils sont mélangés ou emballés. Si l'Acheteur formule ou donne autrement des instructions au Vendeur pour manipuler ou utiliser un produit ou des matières premières en dehors des recommandations ou instructions du fabricant, l'Acheteur le fait à ses propres risques. **SAUF INDICATION CONTRAIRE, LE VENDEUR REJETTE TOUTE DÉCLARATION ET GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ORALE OU ÉCRITE, LÉGALE OU AUTRE, INCLUANT NOTAMMENT ET DE MANIÈRE NON-LIMITATIVE, LES GARANTIES OU CONDITIONS DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-VIOLATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, AINSI QUE LES GARANTIES DE QUALITÉ OU DE CONFORMITÉ À UNE DESCRIPTION OU À UN ÉCHANTILLON ANTÉRIEUR.** Les garanties du Vendeur ne s'appliquent qu'à l'Acheteur et ne sont pas transférées aux utilisateurs, acheteurs ou destinataires ultérieurs des produits. L'Acheteur garantit qu'au moment où il passe une commande de Produits, il n'est pas insolvable ou ne constitue pas une personne insolvable au sens du Uniform Commercial Code, du Bankruptcy and Insolvency Act ou de tout autre code de la faillite.

6. **RECOURS.** Si un Produit n'est pas conforme aux garanties énoncées dans le présent document (« Produit non conforme »), le Vendeur peut, à sa discrétion, créditer l'Acheteur du prix d'achat ou remplacer le Produit. **CE RECOURS REFLÈTE LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR EN CE QUI CONCERNE SON ACHAT DE PRODUITS ET LA SEULE OBLIGATION DU VENDEUR EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS.** Le droit de l'Acheteur à ce recours est conditionné par (a) le fait que le compte de l'Acheteur soit à jour et en règle; (b) la réception par le Vendeur d'un avis écrit concernant le Produit non conforme dans les trente (30) jours suivant la réception dudit Produit par l'Acheteur; (c) l'Acheteur doit fournir des preuves satisfaisantes au Vendeur de la non conformité du Produit (ce qui peut inclure le retour des Produits à des fins de test ainsi que la fourniture de sous-produits, tels que des déchets, échantillons, rapports, photos et d'autres documents justificatifs); (d) le retour du Produit non conforme; (e) la preuve que l'Acheteur a suivi toutes les instructions relatives au Produit, y compris les instructions relatives au

stockage; et (f) une description de l'utilisation que l'Acheteur a faite du Produit. Pendant l'enquête du Vendeur, et sans frais pour le Vendeur, l'Acheteur stockera et conservera les Produits non conformes et les preuves à l'appui. L'Acheteur ne doit pas se débarrasser des Produits non conformes sans avoir au préalable donné au Vendeur la possibilité de s'en débarrasser, faute de quoi le Vendeur ne sera pas responsable des frais ou dépenses y afférents.

7. **UTILISATION DES PRODUITS.** Il incombe à l'Acheteur de (a) s'assurer que les Produits répondent à ses besoins, y compris que les produits soient approuvés pour toute application prévue et (b) de se familiariser avec les exigences, restrictions, limitations, avertissements, divulgations et instructions du fabricant. L'Acheteur est tenu de se familiariser et de se tenir informé de tout danger pour les personnes ou les biens effectivement ou potentiellement causé par les Produits ou leurs contenants, y compris tout danger causé par leur manipulation ou par leur composition chimique, y compris ceux contenant des substances per- et polyfluoroalkylées (collectivement, « PFAS »). Il incombe à l'Acheteur d'en informer ses employés, ses sous-traitants, ses clients et toute autre personne qui manipule les Produits. **L'ACHETEUR RECONNAÎT QUE LES PRODUITS PEUVENT ÊTRE DANGEREUX POUR LA SANTÉ HUMAINE. L'ACHETEUR ASSUME TOUS LES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION OU À LA MAUVAISE UTILISATION DES PRODUITS, Y COMPRIS LEUR STOCKAGE, LEUR MANIPULATION, LEUR VENTE OU LEUR REVENTE, QUE LES PRODUITS SOIENT UTILISÉS SEULS OU EN COMBINAISON AVEC D'AUTRES PRODUITS. LE VENDEUR N'ASSUME AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ POUR LES CONSEILS OU LES DÉCLARATIONS FAITES PAR LE VENDEUR EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS OU LES DÉCLARATIONS CONCERNANT LES RÉSULTATS QUI PEUVENT ÊTRE OBTENUS À PARTIR DE CEUX-CI. L'ACHETEUR SE FIE À CES INFORMATIONS À SES PROPRES RISQUES.** L'Acheteur défendra et indemnifera les Parties indemnisées (définies dans le présent document) de toute Réclamation (définie dans le présent document) liée à l'utilisation de tout Produit par un employé, un sous-traitant, un client ou un utilisateur, incluant notamment et de manière non-limitative, toute réclamation fondée sur un défaut de mise en garde. L'Acheteur ne conditionnera pas, ne traitera pas, ne vendra pas, ne revendra pas, ne certifiera pas, ne fournira pas ou n'offrira pas de Produits en tant qu'Ingrédients pharmaceutiques actifs ou pour être utilisés dans des instruments médicaux ou des applications à une entité, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de tiers. L'Acheteur déclare et garantit qu'il n'utilisera aucun Produit ou sous-produit en relation avec (a) des armes nucléaires, (b) des armes chimiques, (c) des systèmes d'armes, (d) des applications militaires, (e) des drogues illicites, ou (f) des recherches liées à l'un de ces éléments.

8. **FABRICATION, CONDITIONNEMENT ET MÉLANGE SOUS CONTRAT.** Si le Vendeur fabrique, mélange, conditionne ou distribue des Produits sous contrat pour l'Acheteur, ou s'il fournit d'autres services relatifs aux Produits pour l'Acheteur (collectivement, « Mélange »), les dispositions suivantes s'appliquent :

a. **MATIÈRES PREMIÈRES.** En ce qui concerne les matériaux utilisés dans les produits de mélange (y compris, mais de manière non-limitative les matières premières, les emballages, les conteneurs et les étiquettes) (collectivement, les « Matières premières ») qui sont fournis ou détenus par l'Acheteur (collectivement, les « Matières premières fournies par le client ») l'Acheteur garantit que tous ces articles (a) sont entrés dans le pays ou ont été fabriqués dans le pays où le Vendeur les mélange légalement, (b) sont ce qu'ils prétendent être, (c) sont conformes à la loi applicable, y compris le US Toxic Substance Control Act (« TSCA »), la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (« LCPE »), et toute loi régissant l'étiquetage, la sécurité ou le conditionnement, (d) sont appropriés pour l'utilisation par le Vendeur de ses Mélanges de Produits et permettront aux Produits de satisfaire à toutes les obligations découlant des présentes CGV et de toute loi applicable, (e) n'ont pas été fabriqués en recourant au travail des enfants, à l'esclavage ou à un travail similaire, et (f) n'ont pas été fabriqués ou transportés en violation du US Foreign Corrupt Practices Act, de la loi sur la corruption d'agents publics étrangers, de toute loi contre la discrimination et le harcèlement ou de toute loi régissant la sécurité du travailleur. L'Acheteur reconnaît et accepte qu'il soit responsable de toutes les obligations liées à la TSCA ou à la LCPE, incluant notamment et de manière non-limitative, les obligations d'enregistrement ou de rapport, liées aux Matières premières fournies par le client et aux Produits. L'Acheteur est à tout moment responsable des performances et des actions de ses fournisseurs et sources de Matières premières.

b. **PFAS.** L'Acheteur est responsable de tous les problèmes, questions ou obligations de rapport découlant de l'utilisation ou de la création, par inadvertance ou autrement, de tout PFAS en ce qui concerne les Matières premières et les Produits, quelle que soit la source des PFAS.

c. **ÉTIQUETAGE ET INFORMATIONS DE SÉCURITÉ.** L'Acheteur est seul responsable du respect de toutes les exigences en matière d'étiquetage, de marquage, de fiche de données de sécurité (« FDS ») et d'information concernant les Produits et les Matières premières fournies par le client (collectivement, « Obligations en matière d'information ») - incluant notamment et de manière non-limitative, celles imposées par le Hazard Communication Standard (29 CFR § 1910.1200), le Workplace Hazardous Materials Information System Regulation (Ontario) et la Proposition 65 de la Californie - et il doit en informer le Vendeur. Bien que le Vendeur puisse fournir des conseils, des commentaires et des informations à l'Acheteur en ce qui concerne les Obligations en matière d'information, ces conseils, commentaires et informations ne dispensent pas l'Acheteur des obligations qui lui incombent en vertu du présent paragraphe. **LE VENDEUR NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION NI NE DONNE AUCUNE GARANTIE CONCERNANT CES CONSEILS ET DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUVANT RÉSULTER DE L'UTILISATION PAR L'ACHETEUR DE CES CONSEILS OU DE LA CONFIANCE QU'IL LEUR ACCORDE.** Il incombe à l'Acheteur de consulter des conseillers juridiques et en réglementation si nécessaire afin de se conformer à la loi et de remplir ses obligations en vertu du présent paragraphe et des présentes CGV.

d. **EMBALLAGE ET PRODUITS.** Il incombe à l'Acheteur de fournir au Vendeur les instructions relatives à l'emballage, y compris les Conteneurs des produits. Les parties conviennent expressément que si le Vendeur peut s'approvisionner en emballages ou les acheter y, compris les Conteneurs, l'Acheteur est responsable du choix de l'emballage. L'Acheteur est responsable de toute défaillance du produit ou de tout autre problème, perte ou dommage lié à un emballage incompatible ou défectueux, y compris, mais de manière non-limitative, toute défaillance due à la dégradation du plastique, aux conteneurs fluorés, au stockage d'isocyanates dans le plastique, à la création (accidentelle ou non) de PFA, ou aux bouchons qui se détériorent avec le temps et raccourcissent la durée de conservation du produit.

e. **ACHAT DE PRODUITS FINIS EN CAS DE RÉSILIATION.** Dans le cas où l'Acheteur ne passe pas de commande au cours d'une période de trois (3) mois ou si les Produits deviennent obsolètes ou ne sont plus nécessaires ou utilisables, l'Acheteur doit acheter tout stock restant de Produits aux prix alors en vigueur entre les parties. Le paiement doit être dû dans les trente (30) jours suivant la notification écrite du Vendeur détaillant les frais. Ces Produits seront expédiés à l'Acheteur aux seuls frais et dépens de l'Acheteur.

f. **REMBOURSEMENT DES MATIÈRES PREMIÈRES ET DES PRODUITS EN COURS DE FABRICATION.** Dans le cas où l'Acheteur ne passe pas de

commande au cours d'une période de trois (3) mois, l'Acheteur doit rembourser au Vendeur les coûts engagés par le Vendeur pour l'achat de tout matériau utilisé pour fabriquer des Produits (y compris, mais de manière non-limitative, les matières premières, les composants d'emballage (incluant les conteneurs) et les étiquettes) et pour produire tout Produit en cours de fabrication (c.-à-d. les Produits commencés mais pas encore terminés), à condition que le Vendeur ne soit pas en mesure de réutiliser ces articles. L'Acheteur doit également rembourser au Vendeur ces coûts dans le cas où ces matériaux ou Produits en cours de fabrication deviennent obsolètes ou ne sont plus nécessaires ou utilisables. Tous les produits et matériaux en cours de fabrication qui ont été fournis ou possédés par l'acheteur (« Matières premières fournies par le client ») seront expédiés à l'acheteur aux frais et dépens exclusifs de l'acheteur. L'Acheteur doit rembourser au Vendeur le coût de l'élimination des Matières premières non fournies par le Client. Le paiement de tout montant dû en vertu du présent paragraphe doit être dû dans les trente (30) jours suivant la notification écrite du Vendeur.

9. LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ ET DE L'INDEMNISATION. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, LE VENDEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, NOMINAUX, PUNITIFS, EXEMPLAIRES OU CONSÉCUTIFS, INCLUANT NOTAMMENT, ET DE MANIÈRE NON-LIMITATIVE, LA PERTE DE GAINS OU DE DOMMAGES POUR RETARD, MÊME SI LE VENDEUR A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI, L'ACHETEUR DÉFENDRA, INDEMNISERA ET DÉGAGERA DE TOUTE RESPONSABILITÉ LE VENDEUR, SES FILIALES, SES SOCIÉTÉS MÈRES, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET LEURS EMPLOYÉS, DIRECTEURS, CADRES, FIDUCIAIRES ET AGENTS RESPECTIFS (COLLECTIVEMENT, LES « PARTIES INDEMNISÉES ») DE ET CONTRE TOUTE RÉCLAMATION, PERTE, DOMMAGE, RESPONSABILITÉ, JUGEMENT, RÈGLEMENT, COÛTS, ENQUÊTES ET DÉPENSES (INDIVIDUELLEMENT, UNE « RÉCLAMATION ;» COLLECTIVEMENT, « REVENDICATIONS ») CONCERNANT (A) L'UTILISATION, LA MANIPULATION OU LE STOCKAGE DES PRODUITS OU DE LEURS CONTENEURS, LORSQU'ILS NE SONT PAS EFFECTUÉS CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS OU AUX MEILLEURES PRATIQUES, (B) LA VENTE OU LA REVENTE DES PRODUITS OU DE LEURS CONTENEURS, (C) LES OBLIGATIONS, RESPONSABILITÉS, RISQUES ET RESPONSABILITÉS DE L'ACHETEUR EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS, ET (D) LA NÉGLIGENCE DE L'ACHETEUR, LA VIOLATION DES PRÉSENTES CONDITIONS OU D'UN AUTRE ACCORD ENTRE LES PARTIES, OU TOUTE AUTRE CONDUITE MAUVAISE OU INFRACTIONNELLE. EN OUTRE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, LORSQUE LE VENDEUR MÉLANGE DES PRODUITS POUR L'ACHETEUR, CE DERNIER DÉFEND, INDEMNISE ET DÉGAGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ LES PARTIES INDEMNISÉES EN CAS DE RÉCLAMATION LIÉE AUX PRODUITS, AUX MATIÈRES PREMIÈRES, AUX AVERTISSEMENTS, AUX INSTRUCTIONS ET AUX FOURNISSEURS, Y COMPRIS, MAIS DE MANIÈRE NON-LIMITATIVE, LES RÉCLAMATIONS LIÉES À LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS ET À LA RESPONSABILITÉ STRICTE. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, LA RESPONSABILITÉ DES PARTIES INDEMNISÉES - QU'ELLE SOIT FONDÉE SUR UN CONTRAT, UN DÉLIT, UNE RESPONSABILITÉ STRICTE, UNE LOI, LA COMMON LAW, UNE INDEMNITÉ OU AUTRE - NE PEUT EN AUCUN CAS DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT DES PRODUITS EN CAUSE OU, SI CELA N'EST PAS APPLICABLE, LE PRIX D'ACHAT DES PRODUITS ACHETÉS PAR L'ACHETEUR AU VENDEUR AU COURS DES TROIS (3) MOIS PRÉCÉDANT LES ÉVÉNEMENTS À L'ORIGINE DE LA RÉCLAMATION. LE VENDEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES PRODUITS QUI NE SONT PAS UTILISÉS CONFORMÉMENT À L'USAGE AUQUEL ILS SONT DESTINÉS, AUX INSTRUCTIONS DU FABRICANT OU À LA LÉGISLATION APPLICABLE, Y COMPRIS LES EXIGENCES DE LA LOI DES ÉTATS-UNIS SUR LES ALIMENTS, LES MÉDICAMENTS ET LES COSMÉTIQUES (FOOD, DRUGS AND COSMETIC ACT) ET DE LA LOI SUR LES ALIMENTS ET LES MÉDICAMENTS (FOOD AND DRUGS ACT) DU CANADA.

10. ÉVÉNEMENTS ÉCHAPPANT AU CONTRÔLE DU VENDEUR. Le Vendeur n'est pas responsable si des événements indépendants de sa volonté rendent l'exécution impossible ou commercialement déraisonnable. Ces événements incluent notamment, et de manière non-limitative, les cas de force majeure, les retards des fournisseurs et les pénuries de matériel. Dans le cas où un fournisseur du Vendeur attribue des produits ou des matériaux parmi ses clients, le Vendeur aura le droit, à son tour, de répartir son utilisation ou sa vente de ces produits ou matériaux entre ses clients sans entraîner de violation des présentes CGV.

11. EXPORTATIONS ET CONFORMITÉ. L'Acheteur est responsable du respect de toutes les règles et réglementations en matière de contrôle des exportations. L'Acheteur ne doit pas désigner le Vendeur comme expéditeur ou exportateur officiel dans le cadre de l'exportation ou de la réexportation de produits. L'Acheteur doit s'assurer que les Produits sont exportés conformément à toutes les lois applicables, y compris les US Export Administration Regulations et la Loi sur les licences d'exportation et d'importation (Canada), et toutes les réglementations qui en découlent, y compris la Liste des marchandises d'exportation contrôlée et les réglementations sur les licences d'exportation. L'Acheteur ne fournira pas, directement ou indirectement, les Produits à un pays, une région, une personne ou une organisation en violation d'une loi, d'un ordre, d'une règle ou d'un règlement de sanction ou d'embargo. L'Acheteur ne doit pas utiliser ou permettre à d'autres d'utiliser les Produits dans la conception, le développement, la production ou l'utilisation d'armes. L'Acheteur doit se conformer à toutes les lois applicables en ce qui concerne les Produits.

12. ANNULATION; SUSPENSION. Le Vendeur peut annuler une commande, suspendre l'expédition ou ajuster les conditions de paiement de l'Acheteur dans le cas où (a) l'Acheteur ne paie pas une facture dans les délais, (b) l'Acheteur n'arrive généralement pas à payer ses dettes lorsqu'elles deviennent exigibles, (c) le Vendeur estime raisonnablement que la solvabilité de l'Acheteur s'est détériorée ou que l'Acheteur est insolvable, (d) l'Acheteur vend la majorité de ses actifs ou de ses actions ou (e) le Vendeur estime que l'Acheteur a violé ou n'a pas respecté ses obligations en vertu des présentes CGV ou de toute autre entente conclue entre l'Acheteur et le Vendeur. L'annulation d'une commande ou le retour de Produits non conformes, en tout ou en partie, est soumis à l'approbation du Vendeur, qui peut la refuser pour quelque raison que ce soit, ainsi qu'à des frais de restockage conformément à la politique du Vendeur alors en vigueur.

13. CONTENANTS. L'Acheteur reconnaît et accepte que tous les contenants consignés restent la propriété du Vendeur et ne soient pas utilisés par l'Acheteur à des fins autres que le stockage du produit livré par le Vendeur. L'Acheteur s'engage à renvoyer ces conteneurs au vendeur ponctuellement lorsqu'ils sont vides, mais en aucun cas plus de trente (30) jours après la date de livraison. L'Acheteur paiera les frais de dépôt du Vendeur, comme établi par le Vendeur de temps à autre, et le Vendeur remboursera ce dépôt lors du retour des conteneurs, à condition que les conteneurs soient retournés dans les délais ainsi qu'en bon état et réutilisables (à l'exception de l'usure normale). Si l'Acheteur ne retourne pas un conteneur, il sera responsable de son coût de remplacement. L'Acheteur accepte la responsabilité exclusive de l'élimination de tout conteneur et de son contenu conformément à la législation applicable. L'Acheteur déclare et garantit que tous les conteneurs qu'il présente au Vendeur pour retour (que le conteneur provienne ou non du vendeur) (a) seront vides au sens de l'article 40 CFR § 261.7 du Waste Management Regulations (Ontario) (et toute législation équivalente dans toute autre province), et toute loi similaire ou connexe et (b) seront correctement préparés et étiquetés pour leur transport sûr et légal conformément à 49 CFR § 173.29, Waste Management Regulation (Ontario) (et toute législation équivalente dans toute autre province), le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (Canada) et tout autre loi régissant de telles questions. L'Acheteur accepte de défendre, d'indemniser et de dégager le Vendeur de toute responsabilité en cas de réclamations, pertes, dommages, pénalités, amendes et dépenses résultant de la manipulation, de l'utilisation, du stockage, de l'étiquetage, de la préparation, du transport, du retour ou de l'élimination par l'Acheteur de tout conteneur et de son contenu.

14. **RETOURS EN VRAC/RÉSERVOIR PLEIN.** Si l'Acheteur rejette tout ou partie du Produit conforme aux spécifications au moment de la livraison sur le site désigné par l'Acheteur (incluant notamment et de manière non-limitative, un rejet dû au manque de capacité de stockage de l'Acheteur), l'Acheteur sera tenu de payer : (i) des frais de transport et de manutention pour couvrir toutes les dépenses associées à la livraison refusée et au retour du Produit dans les installations du Vendeur; et (ii) des frais de détournement/élimination. Le Vendeur se réserve le droit de réduire la quantité de Produits commandés par l'Acheteur sur les futurs bons de commande en cas d'incidents récurrents.

15. **PRATIQUES DE DISTRIBUTION RESPONSABLE.** Les Acheteurs des Produits de distribution du Vendeur qui revendent les Produits doivent examiner et s'efforcer d'incarner les principes de Responsible Distribution® de la National Association of Chemical Distributors ou de Distribution responsable Canada, qui traitent de la sécurité et de la santé publiques et peuvent être consultés à : www.acd-chem.com ou www.rdcanda.ca.

16. **GÉNÉRALITÉS.** Les présentes CGV remplacent et annulent tous les contrats, ententes, promesses, accords et déclarations antérieurs entre les parties en ce qui concerne la fourniture de Produits par le Vendeur. Par souci de clarté, les présentes CGV ne remplacent ni n'annulent les ententes relatives à la fourniture par le Vendeur d'autres services à l'Acheteur, tels que l'octroi de crédits ou les services d'entreposage. Les modalités d'exécution, les pratiques commerciales et les usages du commerce ne doivent pas être utilisés pour qualifier, expliquer, interpréter ou compléter les présentes CGV. Les présentes CGV ne peuvent être modifiées que par un accord écrit signé par les deux parties. Le fait que l'une ou l'autre des parties n'exige pas l'application stricte des présentes CGV ne constitue pas une renonciation à l'une d'entre elles. L'invalidité, en tout ou en partie, d'une clause des présentes n'affecte pas les autres clauses, qui doivent être appliquées dans toute la mesure permise par la loi. L'Acheteur ne peut céder, déléguer ou transférer aucun des droits ou obligations contenus dans les présentes CGV sans l'accord écrit préalable du Vendeur. Les CGV et tout conflit entre les parties sont régis par le droit de l'Illinois en ce qui concerne EMCO Chemical Distributors LLC et par le droit de l'Ontario en ce qui concerne EMCO-Inortech SRI, à l'exclusion des critères de choix de la loi de chaque juridiction. Les juridictions et lieux exclusifs pour tout conflit entre les parties sont le comté de Lake, Illinois, en ce qui concerne EMCO Chemical Distributors, LLC et Toronto, Canada, en ce qui concerne EMCO-Inortech SRI, et les parties consentent à la juridiction et au lieu de ces tribunaux. TOUTE ACTION AU NOM DE L'ACHETEUR CONTRE LE VESNDEUR DOIT ÊTRE INTENTÉE DANS UN DÉLAI D'UN (1) AN À COMPTER DES ÉVÉNEMENTS DONNANT LIEU À L'ACTION. La Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises ne s'applique pas à la fourniture de Produits par le Vendeur ni à la relation entre les parties. Le Vendeur a le droit de mentionner l'Acheteur comme client du Vendeur et d'utiliser des photographies de l'utilisation des Produits par l'Acheteur dans les documents de marketing du Vendeur. L'Acheteur ne doit pas, en ce qui concerne les Produits, les utiliser ou permettre qu'ils soient utilisés, vendus, exportés, fournis ou livrés d'une manière qui constituerait une violation d'une sanction ou d'une autre loi ou ordonnance, notamment en les vendant, directement ou indirectement, à toute personne ou entité figurant sur la liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées établie par le Office of Foreign Assets Controls du département du Trésor des États-Unis, sur toute liste d'évadés des sanctions étrangères, sur la liste consolidée des personnes, groupes et entités faisant l'objet de sanctions financières de l'UE, sur la liste autonome consolidée du Canada et sur toutes les autres listes de personnes, groupes et entités établies en vertu de la loi sur les Nations unies (Canada), y compris les Regulations Implementing the United Nations Resolutions on the Suppression of Terrorism, le Code criminel (Canada), incluant les Régulations sur la justice pour les victimes de la corruption des fonctionnaires étrangers (loi Sergei Magnitsky), et toute autre liste similaire. L'Acheteur déclare et garantit qu'il n'y aura pas de détournement d'expédition contraire à toute loi applicable, y compris, mais de manière non-limitative, la International Traffic in Arms Regulations (« ITAR »), la Loi sur les licences d'exportation et d'importation (Canada) et ses règlements, la liste des marchandises d'exportation contrôlée, la loi sur la production de défense, les règlements sur les marchandises contrôlées, le US Foreign Corrupt Practices Act, la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers, le code pénal, les US Office of Foreign Asset Control Regulations et la Loi sur les mesures économiques spéciales, la Loi sur les Nations unies, la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (loi de Sergueï Magnitski) et la Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus. En passant commande, l'Acheteur accuse réception des présentes CGU en français et en anglais.